



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 10-1 - ECONOMIE LOCALE
- RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE
COMMERCIALE DES CŒURS DE VILLE -
ADHESION A L'ASSOCIATION "CENTRE-
VILLE EN MOUVEMENT" ✓**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOLI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

119615

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-1 - ECONOMIE LOCALE - RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DES CŒURS DE VILLE - ADHESION A L'ASSOCIATION "CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT"

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'activité marchande des cœurs de ville d'Antibes Juan-les-Pins est un axe majeur de développement et contribue au rayonnement de la commune et du territoire communautaire. Pour renforcer l'efficacité de son action dans ce domaine, la Ville souhaite mener une démarche d'analyse comparative pérenne (« Benchmarking »).

Dans cet objectif, elle compte intégrer un réseau favorisant les échanges et le développement des bonnes pratiques en matière d'innovation et de dynamisation commerciale.

Créée en 2005 par des élus locaux, des parlementaires, des consulaires, des représentants de corps d'Etat et des chercheurs, l'association « centre-ville en mouvement » fédère des régions, des départements, des villes, des intercommunalités et des compagnies consulaires, mobilisés pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels fait face le commerce en cœur de ville.

L'association « Centre-ville en mouvement » en mouvement s'est fixée quatre objectifs :

- « Décloisonner les actions menées en faveur des centres-villes », en rapprochant les différents acteurs du projet ;
- « Encourager un échange concret entre les différents acteurs » en proposant notamment des outils de communication adaptés ;
- « Mettre l'innovation au cœur du projet politique », en améliorant par exemple la connaissance des nouvelles technologies, des attentes actuelles des citoyens et des consommateurs ;
- « Encourager les projets de gestion durable des centres-villes », en prenant en compte l'ensemble des fonctions concourant à leur dynamisation, comme le transport, l'environnement, l'urbanisme ou encore le commerce.

En adhérant à cet incubateur de la dynamique marchande en cœur de ville, la Commune bénéficiera de plusieurs services, à savoir :

- un accès privé à un centre de ressources sur des sujets variés comme l'artisanat, le commerce, la mobilité, la logistique, l'urbanisme, l'architecture ou l'environnement ;
- un fonctionnement en réseau permettant de recevoir des informations régulières et d'avoir des relations privilégiées entre adhérents pour nouer des contacts et effectuer des visites dans d'autres collectivités ;
- participer aux journées nationales du réseau et rencontrer des porteurs de projets, des experts, des chercheurs, des partenaires industriels ou financiers proposant des solutions techniques innovantes ;
- participer au « club de l'innovation », chargé d'analyser et d'évaluer les actions innovantes ;
- bénéficier d'un appui technique dans la mise en œuvre de nos actions grâce aux travaux des « ateliers de l'innovation », chargés l'élaboration des cahiers de bonnes pratiques ;
- participer aux assises nationales ou à des journées techniques pour découvrir des projets et faire connaître nos actions ;
- être désigné comme un acteur du réseau, en étant identifié sur le site centre-ville.org et disposer d'un certificat annuel de « membre du réseau des centres-villes durables et de l'innovation ».

Au titre de l'année 2015, la cotisation annuelle s'élève à 1 500 € pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

10-1 - ECONOMIE LOCALE - RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DES CŒURS DE VILLE -
ADHESION A L'ASSOCIATION "CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT"

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme DUMAS)

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'association « centre-ville en mouvement », sise 39 Ter avenue Lénine 92000 NANTERRE ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 1 500 € pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants ;

- **DIT** que la dépense afférente à cette cotisation est inscrite au Budget Primitif 2015 ;

- **DESIGNE** l'Adjoint à l'économie locale, au commerce, à l'artisanat et à la valorisation du Domaine Public pour représenter la Commune au sein de cette association :

M. Patrice COLOMB est désigné à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme DUMAS) pour siéger au sein de l'association « centre-ville en mouvement ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.10-1 - ECONOMIE LOCALE - RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DES COEURS DE VILLE - ADHESION A L'ASSOCIATION "CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT" -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1196-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1196-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes